



POLITIQUE ET GUIDE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ENGAGEMENT CLIMATIQUE

Révisée : Juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES	3
1. Engagement	3
2. Principes directeurs et cadre général	3
3. Définitions et Champ d'application.....	4
4. Objectifs.....	4
5. Supervision et reddition de compte.....	4
6. Sommaire des pratiques.....	5
7. Indicateurs et cibles.....	5

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES

1. Engagement

La politique et le guide pratique en matière de ressources naturelles et d'engagement climatique de BOREALIS reflètent ses valeurs corporatives, ses pratiques et ses ambitions à moyen et long terme. Ses ambitions font partie intégrante de sa mission d'entreprise et l'adhérence des employés à ces principes est validée régulièrement.

Les meilleures pratiques en matière de ressources naturelles sont en constante évolution et sont parfois très variables d'une région à une autre. Dans la mesure où nos opérations sont essentiellement basées au Québec, Canada, nos politiques se doivent de respecter les lois et règlements en vigueur.

Nos ambitions vont toutefois bien au-delà de ces lois et règlements. Notre politique se veut évolutive, et même si la taille de nos opérations ne nous permet pas de déployer les meilleures pratiques de l'industrie, nous gardons comme objectif d'améliorer nos pratiques au fil du temps et de notre croissance.

En tant que services financiers, notre principal impact sur la planète se matérialise principalement au travers de nos investissements. Il est donc primordial d'appliquer nos principes non seulement à nos opérations mais également à tous les actifs que nous gérons pour le compte de nos clients.

Le respect de ces principes repose avant tout sur la compétence et la collaboration entre les membres de l'équipe. Cet engagement passe également par l'éducation et la formation continue des employés au sujet des enjeux liés à l'environnement dans son ensemble.

La politique et le guide sont un outil essentiel pour maintenir une certaine cohérence entre notre façon d'opérer et nos investissements, assurer un suivi périodique de notre impact et mesurer nos progrès relativement à nos cibles et objectifs en matière de gestion des ressources naturelles. Ils permettent également d'assurer l'intégrité de notre message auprès de nos employés et de nos partenaires sociaux et commerciaux.

Notre objectif est également de promouvoir les bonnes pratiques en matière de ressources naturelles, d'offrir un espace sûr et stimulant, dans lequel chaque personne peut donner le meilleur d'elle-même afin de mener à bien notre mission d'entreprise.

2. Principes directeurs et cadre général

Nos principes directeurs en matière de respect de l'environnement reposent sur les quatre mêmes valeurs fondamentales de notre cadre de référence de la politique de vote: *Transparence, Alignement d'intérêt, Saine intendance des ressources, Responsabilité citoyenne*.

La présente politique s'inscrit dans le cadre de notre approche globale qui inclut notre Politique d'investissement responsable, notre Politique en matière de droit de vote, notre Politique en

matière de ressources humaines, notre Politique anti-écoblanchiment, ainsi que tout autre politique et guides relatifs à nos pratiques d'affaires.

3. Définitions et champ d'application

Par ressources naturelles, nous entendons les éléments suivants :

- Carbone
- Eau
- Air
- Biodiversité

Nos efforts de mesure et d'évaluation d'impact se concentrent dans un premier temps sur ces éléments. Le choix des indicateurs est guidé par la notion de Principales incidences négative (ou *Principal Adverse Indicators* ou PAI), telle que développée par la réglementation européenne et éventuellement canadienne lorsqu'en vigueur.

4. Objectifs

Les éléments clés de notre Politique en matière de biodiversité et engagement climatique incluent :

- Respect des lois et règlement et de son esprit en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Reconnaissance de l'importance de préserver l'environnement, incluant les ressources naturelles, dans la création de valeur à long terme
- Intégration des critères environnementaux dans nos politiques et pratiques: Politique d'approvisionnement, Politique d'exercice des droits de vote et d'engagement, Politique d'investissement et Pratique de rémunération des dirigeants.
- Établissement de critères de performance et cibles liés à la performance environnementale de la société.

5. Supervision et reddition de compte

La Politique devra être révisée régulièrement, au moins tous les 3 ans, afin de s'assurer de sa conformité avec les lois et règlements en vigueur, ainsi que du respect de nos engagements B Corp et de l'alignement avec les Principes des PRI (*Principle for Responsible Investing*).

Une reddition de compte en matière de Ressources naturelles devra être effectuée auprès du Conseil d'administration de BOREALIS GAM, une fois par année. Le Conseil devra également approuver tout changement à la Politique.

6. Sommaire des pratiques

BOREALIS s'engage à adopter des cadres de référence mondialement reconnus (tels que les cadres TCFD, TNFD, ou CSRD¹) en matière de divulgation de notre impact environnemental et notre impact sur la biodiversité et considèrera tout nouveau cadre de divulgation afin de demeurer cohérent avec les meilleures pratiques.

Opérations internes: Suivi, divulgation, engagement

- Suivi de la consommation de ressources naturelles: annuel
- Rapport de développement durable : annuel ou tous les deux ans

Investissements: Suivi, divulgation, engagement

- Mesure de l'empreinte carbone : trimestrielle
- Suivi de la trajectoire carbone : trimestriel
- Mesure de l'impact sur les ODD : trimestrielle
- Rapport de performance E&S: trimestriel
- Rapport de votes et des engagements: annuel

7. Indicateurs et cibles

Borealis s'engage à établir des cibles pour les indicateurs qu'elle jugera pertinents. Ces cibles seront révisées régulièrement, devront être approuvées par le conseil d'administration et seront divulguées dans un format généralement accepté au Canada.

Notre ambition, à long terme, est de mesurer notre impact selon 3 niveaux de matérialité :

- Matérialité simple : Considère l'impact des autres et de la nature sur l'entreprise
- Matérialité double : Considère en plus les impacts de la société sur les autres et la nature
- Matérialité triple : Considère en plus la part équitable (allocation) des capacités environnementales et sociales dans les limites planétaires (seuils)

¹ TCFD: Task Force on Climate-related Financial Disclosures; TNFD: Taskforce on Nature-related Financial Disclosures; CSRD: corporate sustainability reporting directive